



Rennes le 4 juin 2019

Destinataire : correspondant des clubs

Objet : inscription critérium fédéral saison 2019-2020

Madame, Monsieur,

Comme c'était déjà le cas cette saison, ça sera aux clubs d'inscrire eux-mêmes sur SPID leurs joueuses et joueurs au critérium fédéral pour la saison 2019-2020. Cette inscription se fera via SPID MonClub.

Par rapport à la saison dernière, un changement est toutefois à noter.

La date limite pour les inscriptions **de toutes les joueuses et joueurs qui se réinscrivent ou qui reprennent après une interruption** a été fixée au 15 septembre 2019. Passé ce délai, les joueuses et joueurs non-inscrits démarreront obligatoirement en départementale pour le 1^{er} tour.

Pour les nouveaux inscrits n'ayant jamais participé au critérium fédéral, la date limite d'inscription pour le 1^{er} tour a été fixée au 27 septembre 2019.

Pour pouvoir inscrire une joueuse ou un joueur, il faudra obligatoirement qu'elle ou il soit licencié. Il faudra donc sans doute que vous validiez des licences sans certificat médical dans un premier temps et que vous modifiez la licence lorsque vous aurez le certificat médical.

Pour éviter les ratés, nous vous demandons tout de même de renvoyer la feuille d'inscription au comité accompagnée du montant des engagements.

Pour les inscriptions aux 2^{ème}, 3^{ème} ou 4^{ème} tour, le mode opératoire sera le même.

Il est également à noter qu'au niveau du montant des inscriptions, la ligue de Bretagne a décidé de s'aligner sur la Fédé et de fixer un tarif unique pour toutes les catégories jeunes.

Recevez, Madame, Monsieur, mes salutations sportives.

Le Président de la commission sportive départementale

Michel KERISIT